

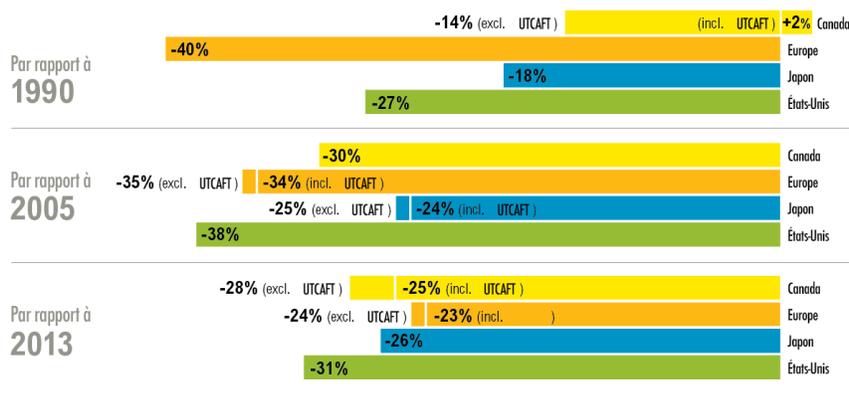
Fort d'une situation favorable au développement des énergies renouvelables, le Québec a fait plusieurs choix conséquents avec la lutte contre les changements climatiques. À l'heure où se fixent les cibles de l'après 2020, **le Québec doit maintenir ses ambitieux objectifs et, surtout, se donner les moyens de les atteindre.**

Il s'agit d'un enjeu de taille. Actuellement, aucun État n'approche le niveau de changements requis pour juguler les bouleversements à venir. Selon le Climate Change Performance Index qui évalue la « performance » des réductions d'émissions de GES, en 2015, seuls le Royaume-Uni, la Suède et le Danemark s'en approchent avec un score de 70 %.

Soutenant le Protocole de Kyoto, le Québec s'était engagé, lui aussi, à réduire de 6 % ses émissions pour 2012, sous le niveau de 1990. Actuellement, l'objectif de réduction fixé pour 2020 est de 20 %. Aussi ambitieux que l'objectif européen, celui-ci demeure toutefois en deçà du rythme de décroissance nécessaire afin de limiter le réchauffement à 2 degrés.

## Quelles sont les cibles d'action entreprises par les états?

### Cibles de réduction des GES du Canada, de l'Europe, du Japon et des États-Unis après 2020 : Réductions des émissions estimées pour 2030 par rapport à différentes années de base



Sauf indication contraire, la différence entre les réductions estimées incluant et excluant le secteur de l'utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie (UTCAFT) est inférieure à 1 %

WORLD RESOURCES INSTITUTE

## Historique des mesures mises en place au Québec

Le leadership du Québec est notamment attribuable au fait qu'il ait entrepris de documenter les réalités climatiques par la création, en 2001, du consortium de recherche Ouranos.

Un premier Plan d'action sur les changements climatiques (PACC) a été adopté pour la période 2006-2012. Financé par une redevance sur les hydrocarbures, 1,14 G\$ ont pu être investis dans plus de 26 mesures de réduction des émissions de GES dans plusieurs

secteurs (transports, industries, efficacité énergétique, substitution des énergies fossiles, énergies renouvelables, matières résiduelles, agriculture, etc.) Selon les données préliminaires dévoilées jusqu'ici, le Québec aurait atteint la cible de réduction fixée, en partie grâce à ces mesures.

Un deuxième Plan d'action pour la période 2013-2020 a été adopté en 2012 et vise une cible de réduction de GES encore plus ambitieuse (20 % par rapport à 1990). La « pièce maîtresse » de ce second plan d'action en changement climatique est la mise en place d'un marché du carbone conjoint avec la Californie.

Cela a pris forme en 2008 alors que le Québec joignait le Western Climate Initiative (WCI), un regroupement d'états nord-américains favorables à l'implantation d'un marché du carbone. L'étendue de ce mouvement est encore limitée dans l'économie nord-américaine, mais cela pourrait changer avec l'engagement récent de l'Ontario qui souhaite s'y joindre. En effet, alors que les cibles d'action du Canada (qui a quitté le protocole de Kyoto) demeurent moindres que celles que se fixe le Québec, les provinces continuent de privilégier une approche proactive et coopérative, réitérée notamment dans la Déclaration des premiers ministres lors du Sommet de Québec sur les changements climatiques.

Intitulé Système de plafonnement et d'échange des droits d'émission (SPEDE), le marché du carbone couvre les émissions des grands émetteurs. Par un mécanisme de marché des droits d'émission, qui décroissent avec le temps, il valorise les initiatives de réduction d'émissions de GES les plus efficaces d'un point de vue économique et favorise la transition vers une économie plus sobre en carbone.

Les revenus du marché du carbone sont versés au Fonds vert, qui finance les actions en changement climatique. Le plan d'action en cours (2013-2020), prévoit ainsi des investissements de l'ordre de 3,3 G\$, particulièrement dans les domaines des transports, de l'industrie et du bâtiment. Ces plans s'accompagnent de politiques sectorielles complémentaires et d'outils réglementaires et législatifs; notons la Stratégie gouvernementale d'adaptation aux changements climatiques, la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020, la modification de la Loi sur la qualité de l'environnement et la Stratégie d'électrification des transports.

## Comment ces actions prennent-elles forme dans l'économie?

Les mesures des deux PACC ont financé des projets comme l'amélioration des services de transport collectif, l'utilisation de la biomasse forestière pour le chauffage, le développement d'inventaires et de plans d'action par les municipalités, le captage du biogaz généré par la décomposition des matières résiduelles, ainsi que plusieurs activités de sensibilisation et d'éducation.

En plus des réductions des émissions de GES, les bilans des investissements réalisés pour lutter contre les changements climatiques font état de nombreux bénéfices environnementaux, sociaux et économiques associés à ces projets.

L'impact global positif de ces mesures de réduction doit cependant être analysé en tenant compte des variations importantes et des tendances observées entre les secteurs. Si certains ont définitivement amélioré leur bilan, comme le secteur industriel, d'autres, comme le transport (le principal secteur émetteur au Québec), connaissent une croissance continue des émissions.

Pour maintenir un certain statut de leadership et enclencher une véritable transition vers une économie sobre en carbone, plusieurs défis seront à relever prochainement :

- les enjeux des réductions domestiques pour le plan d'action sur les changements climatiques en cours (2013-2020)
- le choix des cibles 2030 et 2050 de réduction des émissions de GES
- la cohérence avec les autres politiques publiques (énergie, transport, aménagement du territoire)

### SOURCES BIBLIOGRAPHIQUES

**Germanwatch et CAN-Europe (2014). Climate Performance Index.** Jan Burck, Franziska Marten, Christoph Bals. Décembre. <http://germanwatch.org/en/ccpi>

**Québec. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (2015). Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2012 et leur évolution depuis 1990.** Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère, 21 p.

**Québec. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (2006). Le Québec et les changements climatiques. Un défi d'avenir. Plan d'action 2006-2012,** juin 2006.

**Québec. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (2012). Le Québec en action Vert 2020. Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques,** 2012.

**Québec. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (2012). Le Québec en action Vert 2020. Stratégie gouvernementale d'adaptation aux changements climatiques 2013-2020.** Un effort collectif pour renforcer la résilience de la société québécoise, juin 2012.

**Uranos (2015). Vers l'adaptation. Synthèse des connaissances sur les changements climatiques au Québec.** Édition 2014.

**Sommet de Québec sur les changements climatiques (2015). Déclaration des premiers ministres des provinces et des territoires du Canada,** 14 avril 2015.

équiterre

  
RNCREQ  
Regroupement national  
des conseils régionaux  
de l'environnement